

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 26 mai 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Réponse à la motion de Mme Elisabeth Masson intitulée "Réservation des salles communales et des abonnements CFF et CGN par internet" déposée le 24 février 2011

Le service des finances est conscient du développement des technologies de l'information et de la communication destinées au rapprochement du citoyen et de l'administration. Il doit toutefois composer avec les moyens humains et financiers dont il dispose. L'ordre des priorités était tout d'abord la migration vers le nouveau prestataire de service qui a eu lieu durant la période de septembre 2010 à avril 2011. Il est à noter que cette migration concerne l'hébergement et non les systèmes applicatifs et qu'il est donc fort logique qu'il n'y ait pas eu de changement à ce niveau. La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des archives, prévue au budget pour un montant de Fr. 30'000.--, était planifiée quant à elle pour la seconde partie de l'année. Ce dernier projet doit mobiliser l'archiviste communale bien entendu, mais aussi tous les services de l'administration. En vue de répartir les coûts et la charge de travail, le projet "location de salles et abonnements CFF et CGN" avait été initialement planifié pour 2012.

Dans sa motion, Mme Masson fait référence à des solutions simples, mises en place "même dans des communes de 800 habitants". Ces systèmes répondent à la norme dite "Web1.0". Ils présentent peu d'intérêt car l'utilisateur ne dispose que d'une information et ne peut pas conclure une transaction. Ils n'apportent pas non plus une rationalisation du travail de l'administration puisque les données publiées doivent être mises à jour en continu manuellement.

Une cyberadministration adaptée à une commune de 11'000 habitants et utile aux personnes qui ne peuvent se rendre aux guichets de l'administration doit être interactive. Elle passe nécessairement par une approche de type "Web2.0". Elle doit être conforme aux normes fédérales et intégrer un outil de suivi des demandes, le paiement en ligne et des procédures de validation sécurisées. Dès le début du projet, le périmètre étudié doit englober d'autres domaines que la location de salles et la vente de cartes journalières CFF. Il s'agit notamment des opérations en relation avec le contrôle des habitants, des demandes d'attestations, des annonces de dégâts au domaine public, etc. De plus, pour réellement rationaliser le travail de l'administration, les transactions conclues au moyen du logiciel de cyberadministration doivent être intégrées automatiquement aux logiciels existants.

Afin de donner suite à la motion de Mme Elisabeth Masson et de procéder à l'acquisition et à la mise en place d'un outil de gestion des salles et des cartes CFF répondant aux critères énoncés ci-dessus, une demande de crédit de Fr. 19'900.-- est à l'ordre du jour du Conseil communal le 26 mai 2011 dans le cadre de la procédure d'obtention des crédits complémentaires au budget 2011, voir préavis n° 12/2011.

2. Réponse à la question de M. Jean-Pierre Müller au sujet de la société EndoArt à Ecublens

Suite à l'article paru dans le journal "24 Heures" du mardi 22 mars 2011, M. Müller souhaitait savoir si la Commune d'Ecublens avait encaissé des impôts lors du rachat en 2007, pour un montant de Fr. 120 millions, de la société EndoArt par Allergan Medical.

Dans le cadre d'un rachat de capital action pour une valeur supérieure à sa valeur nominale, le gain n'est pas réalisé par la société elle-même, mais par les actionnaires. L'Administration cantonale des impôts (ACI) nous a confirmé que la société EndoArt n'a pas payé d'impôts sur cette transaction. Quant aux actionnaires mentionnés dans l'article, soit MM. Stergiopulos et Imbert, ils ne sont pas domiciliés dans notre Commune et nous n'avons aucune information quant aux éventuels impôts qu'ils auraient pu payer dans le cadre de cette transaction.

Nous avons également obtenu l'information suivante de notre fiduciaire (Fidinter): S'agissant de ventes d'actions, celles-ci pourraient, même si les actionnaires étaient domiciliés sur le territoire de notre Commune, ne pas être imposées (art. 19 LI, al. 3: Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune mobilière privée ne sont pas imposables) pour autant que toutes les conditions requises soient remplies (éléments de la fortune mobilière privée, détention des titres depuis plus de 5 ans, etc.).

3. Préavis No 12/2008 – Station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Acquisition d'une centrifugeuse et de ses accessoires pour la STEP, décompte de clôture

Les travaux relatifs à l'objet précité sont terminés. Le montant total dépensé indiqué ci-après est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5060.316.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 12/2008	Fr.	134'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>123'942.70</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>10'057.30</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

4. Préavis No 9/2009 – Réaménagement carrefour Neuve / Colline / Vallaire, décompte de clôture

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5010.128.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 9/2009	Fr.	417'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>394'824.95</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>22'175.05</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

5. Préavis No 4/2010 – Acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, achat de deux saleuses et d'une lame à neige, décompte de clôture

Les achats relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5060.305.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 4/2010	Fr. 162'000.00
Montant total des dépenses	Fr. <u>144'385.12</u>
Moins-value de dépenses	Fr. <u>17'614.88</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux et fournitures ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis.

6. Préavis No 19/2010 – Remplacement du camion Mercedes avec grue, décompte de clôture

Les achats relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5060.320.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 19/2010	Fr. 245'500.00
Montant total des dépenses	Fr. <u>243'729.35</u>
Moins-value de dépenses	Fr. <u>1'770.65</u>

7. Chantier du Centre des Congrès EPFL – Situation au carrefour du débouché route de la Sorge sur l'avenue du Tir-Fédéral

Dans le cadre du permis pour la construction du centre de congrès EPFL, de logements pour étudiants et de surfaces commerciales au lieu-dit "Les Blévallaires", la Commune d'Ecublens a souhaité l'aménagement, pour la durée du chantier, d'un giratoire au carrefour route de la Sorge - avenue du Tir-Fédéral. Le Service des routes de l'Etat de Vaud n'est entré en matière que pour l'installation d'un giratoire provisoire pour une durée maximale de 6 mois, installation et remise en état du site entièrement à charge de la Commune pour un montant d'environ Fr. 100'000.--, ceci en raison des études en cours pour le réaménagement de ce secteur et afin d'éviter de modifier les habitudes des usagers si la solution d'un giratoire à cet endroit n'était pas retenue à l'avenir.

Le Service des routes constate que depuis l'ouverture du chantier le 10 janvier 2011, la situation est tout à fait acceptable et que la fluidité du trafic à cette croisée n'a pas subi de changements notoires. Dès lors, il a été décidé de renoncer au réaménagement de ce carrefour.

8. Schéma directeur de l'Ouest lausannois – Stand d'information "Une gare pour l'Ouest"

Nous vous rappelons qu'un stand d'information concernant l'arrivée du tramway, la nouvelle passerelle, les espaces publics redessinés, les nouveaux bâtiments, ainsi que l'amélioration des quais, est ouvert au public chaque jeudi de 17 h à 19 h, dans les locaux du bâtiment CFF sis à l'avenue d'Epenex. Plus d'informations à l'adresse www.ouest-lausannois.ch.

9. BIO+ Ouest lausannois – Bilan 2010

Encore une fois, pour sa quatrième année d'activité au profit des jeunes bénéficiaires de notre Commune, cette mesure démontre son utilité. Ce ne sont pas moins de 7 dossiers qui ont été ouverts et 2 renouvellements de prestations qui sont à comptabiliser durant l'année 2010.

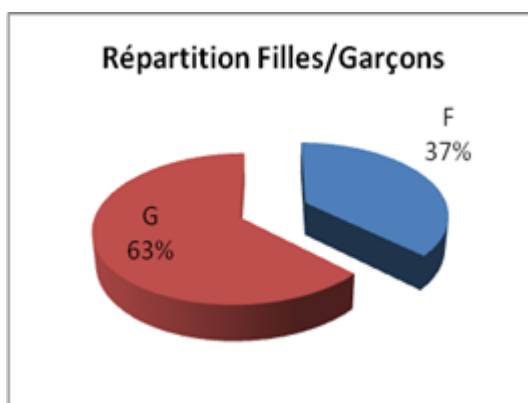
Dans le cadre du budget 2010, le Conseil communal a accepté la prise en charge d'un montant de Fr. 23'100.--, représentant 14 dossiers à Fr. 1'650.-- par année. Ces 9 dossiers représentent donc une charge de Fr. 14'850.--.

Pour estimer les résultats et les effets de cette mesure, qui nous vous le rappelons, permet la prise en charge de jeunes sans solution professionnelle qui ne peuvent pas pour différentes raisons intégrer les mesures cantonales, nous vous présentons quelques chiffres 2010 pris sur l'ensemble des six communes ayant décidé de soutenir ce service (Renens depuis 2006, Ecublens, Crissier, Bussigny et Chavannes depuis l'été 2007, Prilly en 2008).

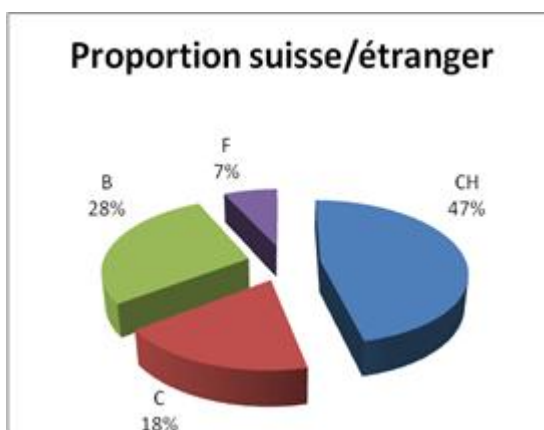
(Extraits du rapport d'activité BIO+ Ouest lausannois)

Participants

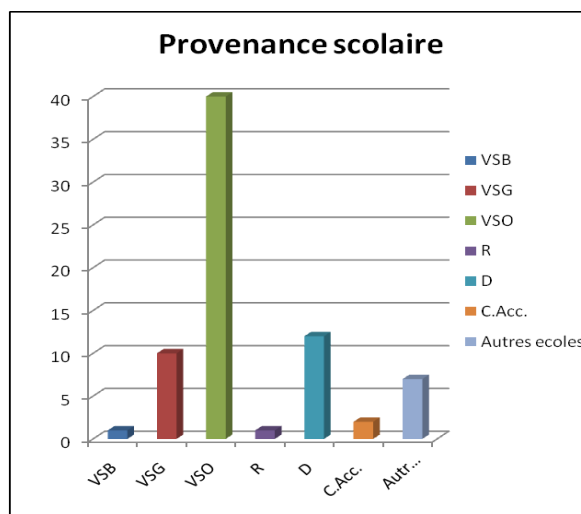
L'âge moyen des participants est de 17.5 ans. Cette moyenne confirme les éléments soulevés les années précédentes, à savoir que les participants essaient souvent d'autres pistes en sortant de l'école avant de s'adresser au BIO+.



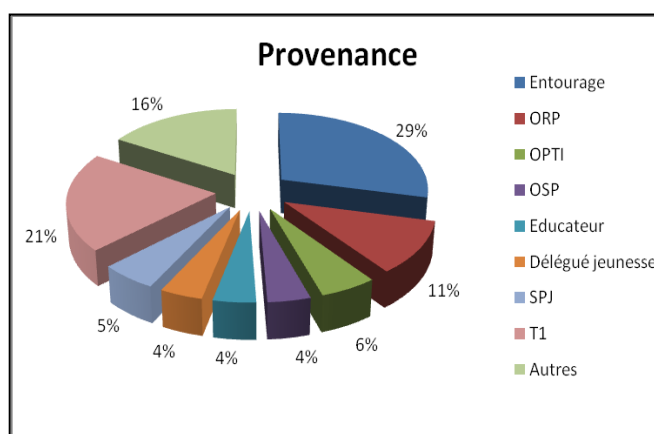
Cette année, la moitié des participants sont des personnes au bénéfice de permis de séjour. Ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente.



La mesure touche principalement des participants avec un faible niveau scolaire. Nous pouvons noter que les classes D (Développement) continuent d'être en augmentation. La catégorie "autres" représente les personnes qui ont suivi leur scolarité à l'étranger.



Il est intéressant de noter l'apparition d'un nouveau partenaire (T1) central dans l'orientation des jeunes (voir conclusion).



Les solutions trouvées

Le BIO+ est une voie d'accès privilégiée vers le SeMo, Mobicet' et d'autres mesures de transition, et évite aussi dans de nombreuses situations d'avoir recours au chômage en plaçant directement les jeunes en formation ou en emploi.

Le tableau ci-dessous détaille la fréquentation et les renouvellements de mesures en fonction de la commune d'origine.

Commune	Participants	Renouvellements	Dossiers
Renens	32	10	42
Bussigny	12	3	15
Ecublens	7	2	9
Chavannes	6	3	9
Prilly	10	4	14
Crissier	2	2	4

Conclusion

L'année 2010 a amené un changement important au BIO+ car un nouveau partenaire est arrivé sur le terrain de la transition, le guichet régional de la T1. Il est devenu le pôle d'orientation central pour tous les jeunes de l'Ouest lausannois et de nouvelles collaborations fructueuses ont vu le jour.

Les chiffres 2010 sont excellents et montrent la diversité des solutions trouvées avec les jeunes. Ils sont ainsi orientés au plus proche de leurs besoins ce qui contribue à développer des projets professionnels solides qui ont d'excellentes chances de réussite.

Sur demande, le rapport complet de BIO+ Ouest lausannois peut être obtenu sous forme informatique au Service des affaires sociales (serge.nicod@ecublens.ch).

10. Population

Situation au 30 avril 2011: **11'064 habitants** (10'935 au 30 avril 2010).

La Municipalité

Ecublens/VD, le 24 mai 2011
10.02.08 – PHP/cm